



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
SIDPC

Rennes,

19 OCT. 2018

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par : le Goff Yann
☎ : 02.99.02.11.19
✉ : yann.le-goff@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet : Posture VIGIPIRATE «Automne 2018- Printemps 2019 » applicable à compter du 21 octobre
– Mesures de sécurité face à une menace terroriste

P.J. : Fiches de sécurité

Le territoire national se trouve toujours exposé à la menace terroriste, conduisant au maintien du niveau de vigilance au degré de « sécurité renforcé – risque attentat ». Cette posture s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau Plan d'Action contre le Terrorisme (PACT) présenté par le Premier ministre le 31 juillet dernier, et plus particulièrement de son axe « protéger : renforcer les politiques de réductions des risques ».

C'est pourquoi, il est nécessaire de maintenir une vigilance renforcée, une action déterminée et une mobilisation optimisée des moyens disponibles alors même que les **centres commerciaux** font l'objet d'une **forte affluence en cette période fin d'année**. Je vous rappelle les instructions en matière de prévention et de vigilance qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur :

– Adapter la sécurité interne : contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrant (dont le courrier). Le niveau de contrôle appliqué doit démontrer un renforcement concret de la vigilance sans entraîner de contrainte excessive à l'activité normale des magasins. Il peut se traduire par des inspections visuelles des sacs de façon aléatoire.

– Procéder à des appels réguliers à la vigilance du public (messages d'information, signalétique et consignes particulières) en faisant des efforts durant les périodes de forte affluence.

– Adapter la sécurité externe : mettre en place les la restriction de stationnement et de circulation appropriés par la mise en œuvre d'une zone de circulation régulée, prioritairement les jours de plus fortes fréquentations.

– Signaler aux autorités de police tout comportements suspects, des colis abandonnés, etc.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint des fiches de recommandations adaptées à chacune de ces priorités à l'usage de tous. Cette posture de vigilance s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au **6 mai 2019**. **La sécurité est l'affaire de tous. Votre vigilance est essentielle pour renforcer l'efficacité de ces dispositions.**

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

le Préfet,

Christophe MIRMAND

Copie à :
- M. les sous-préfets